

OFFRE SPÉCIALE NOUVEAUX ADHÉRENTS



VOTRE LICENCE SPORTIVE
REMBOURSÉE*

www.mutuelledurempart.fr

MUTUELLE DU
REMPART



LE FUTUR ASSURÉ

* Voir conditions au verso



LE SPORT C'EST LA SANTÉ !

SI VOUS PARTAGEZ CETTE IDÉE,
ADHÉREZ A LA MUTUELLE DU
REMPART AVANT LE 30/06/2022.

Parce qu'à la Mutuelle du Rempart nous soutenons et encourageons le sport, nous vous remboursons vos frais de licence fédérale sportive quelle que soit la discipline que vous pratiquez.

DE 30 À 50 € REMBOURSÉS*
SUR VOTRE LICENCE SPORTIVE

* Voir conditions : Offre valable pour toute nouvelle adhésion chef de famille avant le 30 juin 2022 (hors adhésion contrats agents territoriaux, hors contrats groupes et assimilés, hors bénéficiaires CSS) sur présentation d'une licence fédérale sportive et d'une facture acquittée pour adhésion à un club sportif sur la saison 2021/2022. 1 seule licence/pers dans la limite de 3 personnes par famille (1 couple + 1 enfant) ou (1 adulte + 2 enfants) ou (3 enfants). Remboursement après 3 mois d'adhésion effective, dans la limite des frais engagés à concurrence de 30€ pour les couvertures FORME, VITALITE, TONUS et ABELIA, de 40€ pour les couvertures BRIO et FORSYTHIA et jusqu'à 50€ pour les couvertures BELOMBRA et MAGNOLIA. Offre non cumulable avec toute autre opération en cours / Offre non renouvelable.



www.mutuelledurempart.fr